

PUBLICATIONS DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LE DROIT HUMANITAIRE

CENTRE DE RECHERCHE  
SUR LES DROITS DE L'HOMME  
ET LE DROIT HUMANITAIRE (CRDH)

CENTRE THUCYDIDE

INSTITUT DE CRIMINOLOGIE ET DE DROIT  
PÉNAL DE PARIS (ICP)

UNIVERSITÉ PARIS-PANTHÉON-ASSAS

SOUS LA DIRECTION DE  
JULIAN FERNANDEZ,  
OLIVIER DE FROUVILLE  
ET DIDIER REBUT

UNE JUSTICE PÉNALE  
INTERNATIONALE  
RÉSILIENTE  
FACE À L'ADVERSITÉ



DIXIÈMES JOURNÉES  
DE LA JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE

COLLOQUE INTERNATIONAL

C.R.D.H.

Editions A. PEDONE

CENTRE DE RECHERCHE  
SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LE DROIT HUMANITAIRE (CRDH)  
CENTRE THUCYDIDE  
INSTITUT DE CRIMINOLOGIE ET DE DROIT PENAL DE PARIS (ICP)  
UNIVERSITÉ PARIS-PANTHÉON-ASSAS

## UNE JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE RÉSILIENTE FACE À L'ADVERSITÉ

DIXIÈMES JOURNÉES DE LA JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE

sous la direction  
de Julian FERNANDEZ, Olivier DE FROUVILLE et Didier REBUT

Editions A. PEDONE

2026

© TOUT PAYS, TOUS SUPPORTS

EDITIONS A. PEDONE – PARIS – 2026

I.S.B.N. 978-2-233-01115-2

## LISTE DES CONTRIBUTEURS

*Les points de vue exprimés dans cet ouvrage sont ceux des auteurs en leur capacité personnelle et ne reflètent pas nécessairement ceux des institutions auxquelles ils sont rattachés.*

Sandrine BARBIER, *directrice adjointe des affaires juridiques du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.*

Olivier BEAUVALLET, *vice-président de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine, juge à la chambre préliminaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.*

Clémence BECTARTE, *avocate au barreau de Paris, coordinatrice du Groupe d'action judiciaire de la Fédération internationale pour les droits humains, co-présidente de la Coalition française pour la Cour pénale internationale.*

Haykel BEN MAHFOUDH, *juge à la Cour pénale internationale.*

Madeleine BRESSAT, *consultante pour le Groupe d'action judiciaire de la Fédération internationale pour les droits humains.*

Bruno COTTE, *de l'Institut, président honoraire de la chambre criminelle de la Cour de cassation, ancien juge à la Cour pénale internationale.*

Marina EUDES, *professeure à l'université Paris-Nanterre, membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme.*

Julian FERNANDEZ, *professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas, chercheur au Centre Thucydide.*

Simon FOREMAN, *avocat, membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, ancien président de la Coalition française pour la Cour pénale internationale.*

Olivier DE FROUVILLE, *professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas, directeur du Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CRDH), président du Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées.*

Nicolas GUILLOU, *juge à la Cour pénale internationale.*

Joël HUBRECHT, *responsable d'étude et de recherche à l'institut Robert Badinter.*

Patryk I. LABUDA, *Assistant Professor en droit international et relations internationales à la Central European University de Vienne.*

Marjorie MASSELOT, *juge aux Chambres spécialisées pour le Kosovo.*

Volker NERLICH, *docteur en droit, professeur honoraire à l'université de Humboldt (Berlin), chef des chambres à la Cour pénale internationale, ancien juge international de la chambre d'appel de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine.*

#### LISTE DES CONTRIBUTEURS

- Sarah M. H. NOUWEN, *professeure à l’Institut universitaire européen de Florence.*
- Julieta SOLANO McCausland, *substitut du procureur, cheffe d’équipe unifiée au Bureau du procureur de la Cour pénale internationale.*
- Johann SOUFI, *chef du « Sri Lanka Accountability Project » au sein du Haut-Commissariat aux droits de l’homme des Nations Unies, chercheur associé au Centre Thucydide.*
- Ana SROVIN CORALLI, *docteure en droit international.*
- Eugénie VENDROUX, *doctorante contractuelle au Centre de recherche sur les droits de l’homme et le droit humanitaire (CRDH) de l’université Paris-Panthéon-Assas.*
- Sharon WEILL, *maîtresse de conférences HDR en droit public à l’université américaine de Paris, chercheuse associée au Centre de recherche sur les droits de l’homme et le droit humanitaire (CRDH).*

## AVANT-PROPOS

Voici un ouvrage « anniversaire » qui rend compte de la dixième édition de nos Journées de la justice pénale internationale ! Dix livraisons, déjà, d'un événement fort porté par trois centres de recherche de l'Université Paris-Panthéon-Assas : le Centre Thucydide, le Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CRDH) et l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris (ICP), et intégré à notre Master Droits de l'homme et Justice internationale. Et cet anniversaire appelle quelques souvenirs et un premier bilan. Entre la première édition de ces Journées en 2016 et celle qui nous a réuni en janvier 2025, on peut dire, en une formule, que la justice pénale internationale a connu bien des aventures mais qu'elle est indéniablement entrée dans l'Histoire. Sur cette décennie, il est à vrai dire des éléments de continuité et des éléments de rupture – dans un contexte où les fractures de la géopolitique actuelle et les violences qu'elles peuvent engendrer rendent plus que jamais nécessaire la lutte contre l'impunité des criminels de masse !

Si on commence ainsi par ce qui a changé, on doit bien constater – et c'est heureux – une montée en gamme indéniable de la justice pénale internationale sur cette dernière décennie. La première affiche de nos Journées montrait symboliquement les locaux encore en construction de la Cour pénale internationale, et nos échanges portaient notamment sur l'articulation pas toujours aisée entre justice, maintien de la paix et responsabilité de protéger. La CPI était alors marquée par la prudence de la politique pénale de ses premiers procureurs. On sent à présent une volonté de mettre en cause, en temps réel, les plus hauts responsables de crimes – et quelles que soient les parties impliquées. Les poursuites engagées par la Cour contre Vladimir Poutine (2023), Benyamin Nétanyahou (2024) ou Rodrigo Duterte (2025) en attestent. De plus, le procureur a réinvesti de nombreuses enquêtes, au Bangladesh/Myanmar, en Afghanistan ou au Mali et réclamé des mandats d'arrêt visant de très hautes personnalités comme le chef de la junte birmane, le chef suprême des talibans et le chef du Groupe de soutien de l'islam et des musulmans (GSIM) au Mali. Et le mouvement va au-delà de la juridiction pénale internationale permanente. La Cour pénale spéciale pour la Centrafrique a ainsi récemment délivré un mandat d'arrêt contre l'ancien président François Bozizé. Les Chambres spécialisées pour le Kosovo, conduisent en ce moment même des procès contre Hashim Thaçi, ancien chef politique de l'UÇK, et contre d'autres figures clés du régime. Même sur le plan national, il est des initiatives inédites, comme les deux mandats d'arrêts délivrés en France contre Bachar el-Assad, dans un environnement où beaucoup d'Etats – en Europe tout du moins – ont musclé ces dernières années

leurs titres de compétence pénale, créé des structures spécifiques pour enquêter sur les crimes de masse, écarté le jeu de l'immunité fonctionnelle et jugé des membres éminents de régimes sanguinaires. Tout cela était encore embryonnaire il y a dix ans, avec nombre de verrous à la compétence des juridictions nationales.

Faut-il voir dans cette montée en gamme et la mise en cause de dirigeants, y compris de dirigeants de grandes puissances, un passage de l'âge de bronze à l'âge de fer pour la justice pénale internationale ? On peut en tout cas y déceler une aspiration à l'universel et à la fin d'un certain nombre de priviléges fondés sur le droit international. Nuremberg a ouvert une nouvelle ère conceptuelle en affirmant qu'il y a des crimes que la souveraineté n'excuse pas. La justice pénale internationale contemporaine concrétise ce concept au-delà de la justice des vainqueurs. Pour autant, l'idéal d'une justice universelle, sans être hors de portée, est loin d'être encore réalisé, il pourrait même se trouver à nouveau menacé. Car les oppositions demeurent et tendent à se renforcer, et c'est aussi une constante de ces dernières années.

Si on en vient à ce qui n'a pas beaucoup changé, donc, ce sont les courants et les vents contraires : l'histoire de la justice pénale internationale est décidément tout sauf un long fleuve tranquille ! Lors des premières journées en 2016, on prenait acte de l'opposition du Kenya aux procédures alors initiées par la CPI et visant ses dirigeants. On revenait aussi sur le poids des considérations politiques avec l'affaire *Hammouche* entre la France et le Maroc. Sur ce plan, la justice pénale internationale est toujours pour les Etats tantôt leur « joker » et tantôt leur bouc-émissaire. Les acteurs non-étatiques, de plus en plus visés, ne sont pas en reste. Chacun s'essaye à l'instrumentalisation. Et lorsque celle-ci ne suffit pas, il reste l'intimidation, les manipulations ou les sanctions. Les doubles standards demeurent aussi une constante qui dessert l'image de la justice internationale, alors qu'elle est imputable à l'incurie et aux incohérences des Etats. On proclame volontiers la « mort du droit international pénal », mais le droit international dans son ensemble reste bien vivant, ce sont les politiques étrangères irresponsables des grandes puissances qui sont mortifères. Une évolution tient toutefois au fait que ces doubles standards sont désormais patents : la mise en regard des réactions des Etats européens aux situations en Ukraine et dans l'Etat de Palestine est un véritable test de la sincérité de l'engagement de ces Etats pour la justice pénale internationale.

Le cas des Etats-Unis d'Amérique est par ailleurs bien connu, il relève d'une forme d'exceptionnalisme : la justice pour les autres, mais pas pour soi ni pour ses alliés. C'est aussi une constante, qui se traduit par une attitude à géométrie variable, entre la franche hostilité et l'appui résolu et massif, même s'il y a peu de place pour la nuance entre ces deux pôles extrêmes. Depuis janvier 2025,

## AVANT-PROPOS

le pôle hostile est à nouveau installé à la Maison-Blanche. Après une première salve de sanctions adoptées, en 2020, à la suite de l'ouverture des enquêtes en Afghanistan et l'affirmation de la compétence de la Cour dans l'Etat de Palestine, on assiste à une nouvelle offensive avec, cette fois, des mesures qui visent directement le procureur et ses deux adjoints ainsi qu'un tiers des juges de la Cour. C'est toute l'institution qui se trouve aujourd'hui en danger et que les Etats parties au Statut se doivent de protéger. Pour reprendre les mots de la présidente de la CPI, la juge Akané, « la Cour est menacée comme si elle était une organisation terroriste ».

On le voit, en pratique, hier comme aujourd'hui, nombre d'Etats trouvent encore mille raisons de s'opposer à la traduction des auteurs d'atrocités en justice : raison d'Etat, exigences liées à la paix, à la réconciliation, à la nécessité de « tourner la page », prétendue « non-intervention », ou plus simplement *Realpolitik* internationale... Une seule donnée pour illustrer ce double discours : plus de la moitié des mandats d'arrêts publiquement délivrés par la CPI, une trentaine, n'ont pas été exécutés. Et la Cour pourrait bientôt ne plus être en mesure de conduire des procès faute d'arrestation et de remise de ses suspects. A cet égard, le refus de l'Italie de remettre à la Cour le chef de la police judiciaire libyenne, Osama Najim, poursuivi pour différentes charges de crimes contre l'humanité, est aussi un très mauvais signal.

Alors que faire ? Renoncer ? Revenir à une posture plus modeste pour s'assurer la coopération des plus grands ? Ce serait trahir l'esprit contemporain de la justice pénale internationale. Elle ne peut pas se permettre de céder à la logique du double standard des Etats, au risque de se priver du soutien des opinions publiques, en particulier celles du « Sud global ». Il faut écouter à nouveau la voix forte de Bruno Cotte qui, une fois de plus, nous a fait l'honneur d'intervenir lors de nos Journées : c'est aujourd'hui un engagement résolu en faveur de la justice qui doit prévaloir. Patience, persévérance, obstination, entêtement, ténacité, voici les mots-clés qu'il nous livre dans son témoignage. Encore faut-il ne « pas avoir peur de la politique », comme nous y encourage Sarah Nouwen dans sa remarquable synthèse en conclusion : elle nous rappelle en effet que la justice pénale internationale ne peut être séparée de la politique et qu'en même temps elle ne saurait tenir à elle seule lieu de politique. C'est peut-être en effet parfois le défaut des juristes de tout rapporter au droit, alors que la lutte contre l'impunité et les crimes de masse emprunte bien d'autres voies.

Tout ceci nous incite à continuer de parier sur le pragmatisme et la créativité – par exemple dans la complémentarité entre dispositifs nationaux et dispositifs internationaux, dans l'évolution des procédures ouvertes avec la question du *in absentia*, par exemple, pour mettre chacun face à ses responsabilités – bref, trouver des interstices favorables, exploiter les aléas et

les opportunités créées par l'évolution des trajectoires nationales, à l'image du gouvernement philippin qui a rendu possible l'arrestation de l'ancien président Rodrigo Duterte et sa remise à la CPI.

De même, il est aussi nécessaire de renouer avec l'esprit de *coalition* qui, on s'en souvient, a créé et entretenu la dynamique ayant abouti à l'adoption du Statut de Rome en 1998. A cet égard, ce dixième anniversaire était aussi l'occasion de se pencher sur le crime disparition forcée, à la suite du premier Congrès mondial consacré à la lutte contre ce crime sur les disparitions forcées qui s'est tenu à Genève en janvier 2025. Le but du congrès était en effet de mettre autour de la table toutes les parties prenantes – Etats, organisations internationales ONG, victimes – pour élaborer des stratégies communes, presque 20 ans après l'adoption de la Convention des Nations Unies du 20 décembre 2006. C'était aussi l'occasion d'évoquer la permanence de ce crime dans l'arsenal de répression, depuis le procès de Nuremberg et la condamnation du maréchal Keitel à raison du décret « Nuit et Brouillard », jusqu'à la machine de mort syrienne, en passant par les guerres coloniales et les dictatures en Amérique latine. La lutte contre les disparitions forcées a participé à élaborer des concepts clés pour le droit international pénal et la justice transitionnelle, notamment ses piliers que sont les droits à la vérité, à la justice, à la réparation et aux garanties de non-répétition. Mais le congrès a aussi été l'occasion de constater que les poursuites sont rares sous ce chef, quand elles ne sont pas seulement manquées, comme ce fut le cas en Allemagne lors du premier procès de Coblenze, au grand dépit des victimes syriennes. Quelles sont les bonnes pratiques à suivre et les défis juridiques à surmonter ? Ce sont les questions auxquelles essayent de répondre les contributions ici réunies.

Cette dixième édition était aussi l'occasion de croiser les regards de plusieurs juges : qu'est-ce que signifie juger « des crimes de masse », quels sont les obstacles mais aussi les évolutions notables dans plusieurs domaines clés : la preuve, qui est au centre du procès et des préoccupations des juges face aux évolutions technologiques ; la participation des victimes, grande innovation portée par le Statut de Rome et sur laquelle on dispose désormais de suffisamment de recul ; mais aussi les apports des modèles juridictionnels francophones – longtemps restés à la marge, mais dont les observateurs reconnaissent aujourd'hui les mérites.

Enfin, il était essentiel de faire le point sur la situation à Gaza et le conflit meurtrier qui s'y déroule depuis les attaques du 7 octobre 2023 en Israël. La violence y est extrême, des crimes de grande ampleur sont indéniablement commis, des mandats d'arrêts ont été lancés. Mais au-delà de traits qui la rapprochent d'autres situations dont la Cour est saisie, Gaza est source de tensions politiques et géopolitiques immenses dont les répercussions font

## AVANT-PROPOS

trembler tout l’édifice de la justice pénale internationale. Elle est aussi le lieu de cristallisation des frustrations et des colères, plongeant loin leurs racines dans des traumas individuels et collectifs, actuels et transgénérationnels. Les Journées ont été l’occasion d’aborder ces questions sous l’angle du droit international pénal dans un cadre universitaire qui n’est pas complètement à l’abri des passions, mais permet un examen à distance et à froid des questions juridiques. Les échanges reproduits ici reflètent cette atmosphère et cette volonté commune d’aller de l’avant.

Ainsi, dix années après la première édition, une autre constante apparaît : les Journées ont toujours eu pour objet de proposer un regard critique mais constructif sur la justice pénale internationale. Et le pari nous semble réussi tant les Journées sont devenues un rendez-vous régulier, attendu, riche. Merci à toutes celle et tous ceux qui nous ont fait confiance toutes ces années, qui ont répondu favorablement à nos invitations, qui ont contribué, à l’instar des éditions Pedone, à en diffuser le contenu au plus grand nombre<sup>1</sup>. La justice pénale demeure un combat, un combat renouvelé qui réclame plus que jamais dans cette période de gros temps et de vents contraires des forces vives. Et c’est aussi l’objet de ce rendez-vous proposé depuis 10 ans et, on l’espère, pour de nombreuses années encore, que de susciter des vocations chez les plus jeunes.

Julian FERNANDEZ et Olivier DE FROUVILLE

---

<sup>1</sup> Les auteurs remercient M. Emmanuel Jouai, du Centre Thucydide, pour sa précieuse aide dans la mise au point des actes de ces 10<sup>èmes</sup> journées.

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Liste des contributeurs</i> .....	3
<i>Avant-propos</i> .....	5
<i>Sommaire</i> .....	11

## OUVERTURE

Bruno COTTE.....	15
------------------	----

### **PARTIE I. DISPARITIONS FORCÉES ET JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE**

<i>Introduction</i>	
Olivier DE FROUVILLE .....	25
<i>Quels sont les défis liés aux poursuites judiciaires pour disparitions forcées devant les tribunaux nationaux ?</i>	
Ana SROVIN CORALLI.....	31
<i>Poursuivre les disparitions forcées sur le fondement de la compétence extraterritoriale : analyse des affaires Dabbagh et Nema</i>	
Clémence BECTARTE et Madeleine BRESSAT .....	37
<i>Poursuivre les disparitions forcées devant les tribunaux internationaux et hybrides basés à La Haye (CPI, TPIY, CSK)</i>	
Julieta SOLANO McCausland .....	47
<i>Poursuivre les disparitions forcées devant les juridictions hybrides francophones</i>	
Olivier BEAUVALLET .....	53

### **PARTIE II. JUGER LES « CRIMES DE MASSE » : QUESTIONS CHOISIES**

<i>Introduction</i>	
Julian FERNANDEZ.....	67
<i>Le point de vue de Nicolas Guillou</i>	
Nicolas GUILLOU.....	71
<i>Le point de vue d'Olivier Beauvallet</i>	
Olivier BEAUVALLET .....	75
<i>Le point de vue de Marjorie Masselot</i>	
Marjorie MASSELLOT .....	85

## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE III. ACTIVITÉS DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE**

<i>2024 : Une année pivot pour l'activité judiciaire de la Cour pénale internationale ?</i>	
Haykel BEN MAHFOUDH.....	97
<i>Dire le droit international pénal : réflexions sur l'office des juges de la Cour pénale internationale à partir du jugement Al Hassan</i>	
Eugénie VENDROUX .....	113
<i>Retour sur la 23<sup>e</sup> Assemblée des Etats parties de la Cour pénale internationale</i>	
Sandrine BARBIER .....	135

### **PARTIE IV. ACTIVITÉS DES JURIDICTIONS INTERNES ET HYBRIDES**

<i>Les Chambres spécialisées pour le Kosovo.</i>	
<i>Batailles juridiques et conflits politiques : une juridiction entre deux feux</i>	
Joël HUBRECHT .....	147
<i>La pratique judiciaire de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine en 2024</i>	
Volker NERLICH .....	161
<i>Dix ans de compétence universelle en France : un bilan d'étape</i>	
Simon FOREMAN .....	173

### **PARTIE V. LA SITUATION DANS L'ETAT DE PALESTINE DEVANT LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE**

<i>Les crimes commis dans la situation dans l'Etat de Palestine depuis le 7 Octobre</i>	
Marina EUDES .....	185
<i>Les poursuites pénales engagées devant les juridictions nationales et internationales pour les crimes commis en Palestine.</i>	
<i>Failles, défis et perspectives d'un système en mutation</i>	
Johann SOUFI .....	197
<i>Universalité et double standard</i>	
Patryk I. LABUDA .....	215
<i>Imaginer un mécanisme de justice transitionnelle en Israël-Palestine.</i>	
<i>Perspectives à partir de l'expérience de la Juridiction spéciale pour la paix colombienne</i>	
Sharon WEILL .....	227

### **CONCLUSIONS**

<i>Qui a peur de la politique ?</i>	
Sarah M. H. NOUWEN.....	249

# C

et ouvrage constitue les actes des journées de la Justice pénale internationale qui se sont tenues les 30 et 31 janvier 2025. Il s'agit de la 10<sup>ème</sup> édition de ces journées devenues incontournables et portées par trois centres de recherches de l'Université Paris-Panthéon-Assas : le Centre Thucydide, le Centre de Recherche sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire (CRDH) et l'Institut de Criminologie et de droit pénal de Paris (ICP). C'est évidemment l'occasion d'un bilan fait de changements et de continuités. On assiste sans conteste à une « montée en gamme » de la justice pénale internationale, mais en même temps les vents contraires n'ont jamais été aussi puissants. Le lecteur retrouvera les actualisations essentielles relatives aux activités de la Cour pénale internationale et des juridictions hybrides et nationales. Cette édition était aussi l'occasion de se pencher sur un crime international particulier : les disparitions forcées, quelques semaines après la tenue à Genève du premier Congrès mondial dédié à la lutte contre ce crime. Également au programme, des regards croisés de juges sur la fonction de juger appliquée aux « crimes de masse » et un point sur la situation à Gaza et les crimes qui y sont commis depuis les attaques du 7 octobre 2023 en Israël.

*Ce volume rassemble les contributions de Sandrine Barbier, Olivier Beauvallet, Clémence Bectarte, Haykel Ben Mahfoudh, Madeleine Bressat, Bruno Cotte, Marina Eudes, Julian Fernandez, Simon Foreman, Olivier de Frouville, Nicolas Guillou, Joël Hubrecht, Patryk I. Labuda, Marjorie Masselot, Volker Nerlich, Sarah H. Nouwen, Juliette Solano McCausland, Johann Soufi, Ana Srovin Coralli, Eugénie Vendroux et Sharon Weill.*

ISBN 978-2-233-01115-2

34 €



9 782233 011152